

L'entretien d'embauche

Cas I

André propriétaire d'une pharmacie veut engager un nouvel aide en pharmacie. Lors de l'entretien d'embauche, Etienne informe André qu'il a eu, quatre ans auparavant, un retrait de permis d'une durée de deux mois pour un excès de vitesse. « Cela n'est pas grave, je ne vous engage pas comme chauffeur » répond André qui conclut immédiatement un contrat de travail d'une durée d'une année avec Etienne.

Sandrine, la femme d'Etienne, inquiète du nouvel emploi décroché par son mari, se rend le lendemain matin dans la pharmacie d'André et l'informe que son mari a été récemment condamné pour trafic de stupéfiants.

Consterné par cette nouvelle à laquelle il ne s'attendait vraiment pas, André vous demande un rendez-vous d'urgence afin de clarifier la situation juridique.

Cas II

Lors de l'entretien d'embauche, Paul demande à Marie, candidate au poste de secrétaire mis au concours, si elle est enceinte ou si elle projette de l'être à court ou à moyen terme. Après hésitation, Marie répond qu'elle exclut a priori toute grossesse. Elle est engagée pour le poste en question. Trois mois plus tard, elle tombe enceinte et en informe Paul. Celui-ci la congédie avec effet immédiat car il estime que les rapports de confiance sont rompus.

Désespérée, Marie vous demande conseil.

Cas III

Martine, directrice-générale de l'entreprise Templar SA, qui compte 250 collaborateurs à son siège de Neuchâtel, a mis au concours le poste suivant : « Cherchons cadre pour diriger notre service des ressources humaines, personnalité charismatique, autorité naturelle innée, sens aigu des responsabilités, fort esprit d'initiative, grandes qualités humaines et diplomatiques, excellente connaissance du monde du travail en Suisse ».

Lors de l'entretien d'embauche, Martine soumet les candidats à divers tests de personnalité qui seront analysés par des spécialistes (test graphologique, expression devant une caméra, questionnaire spécialisé). Elle demande systématiquement aux candidats quels sont leurs hobbies, les associations qu'ils fréquentent et les journaux qu'ils lisent.

Clea, qui vient de participer à l'un de ces entretiens, a des doutes sur la conformité de la procédure avec les dispositions du droit suisse du travail. Elle vous consulte.